

Je ne m'étendrai pas, comme l'ont fait tant de députés, sur la question générale de la création des sociétés de la Couronne. Je n'ai pas d'opinion inébranlable là-dessus. Nous avons une expérience diversifiée. Certaines sociétés de la Couronne ont parfaitement réussi dans l'administration d'un service public, d'autres moins. Inutile de m'attarder sur ce point.

• (8.20 p.m.)

Je croirais cependant, monsieur l'Orateur, que le détachement démontré par ce secteur de l'administration envers l'opinion publique est étrange et surprenant. Je me rends compte que le plus gros problème—au sujet particulièrement, mais non exclusivement, des parcs de l'Ouest—c'est l'absence de toute sensibilité aux besoins et aux intérêts du peuple canadien pour qui, après tout, les parcs ont été créés et entretenus. J'ai toujours pensé que le préambule de la loi sur les parcs nationaux méritait d'être retenu et médité:

Les parcs sont par les présentes dédiés au peuple canadien pour son bénéfice, son instruction et sa jouissance... et ces parcs doivent être entretenus et utilisés de manière qu'ils restent intacts pour la jouissance des générations futures.

Je sais, comme tous les autres députés, qu'il ne faut jamais perdre cela de vue; nous devons reconnaître que le service des parcs nationaux a de graves problèmes. Un récent article publié dans la revue *Canadian Geographic* identifie ces problèmes, peut-être d'une façon trop simplifiée, comme étant les voitures, les foules et le crime dans certains des parcs, sinon dans la plupart. Il faut accorder beaucoup plus d'attention à l'élaboration des programmes, au développement et aux choix de la meilleure forme d'utilisation des divers parcs, car ils sont éminemment variés et diversifiés. Certains sont des parcs naturels, au sens initial et étroit du terme. Ils ont été conçus pour conserver les beautés de la nature au sein et à l'intention d'une société qui, hélas, a trop souvent gaspillé notre riche héritage naturel. D'autres parcs sont des centres récréatifs.

Je m'inquiète particulièrement du parc national de l'Île-du-Prince-Édouard. D'année en année, il compte parmi ceux qui accueillent le plus grand nombre de visiteurs. Mon collègue d'Edmonton-Ouest a parlé d'un diadème apparemment serti de trois joyaux, tous des parcs de l'Ouest. Mais le deuxième joyau, à en juger par le nombre des visiteurs, c'est le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard. Un seul parc reçoit d'année en année plus de visiteurs que celui de l'Île-du-

Prince-Édouard, et c'est l'un de ces délicieux parcs de l'Ouest. Mais, comme mon honorable ami l'a signalé cet après-midi, ce parc de l'Ouest enjambe une grande-route et les voyageurs en Colombie-Britannique doivent le traverser. Si nous savions mieux analyser les chiffres, c'est notre parc national, je crois, qui se révélerait effectivement le plus populaire au Canada. Je vais essayer d'obtenir du ministre des Communications (M. Kierans) une sorte d'ordinateur qui arriverait à ce résultat de façon irréfutable.

Une voix: Attention.

M. Macquarrie: Selon mon collègue, ce serait peut-être s'aventurer sur une voie dangereuse. Notre parc jouit de la grande faveur du public. Des milliers de personnes y reviennent sans cesse pour profiter de ses magnifiques plages, de ses rochers rougeâtres et de son eau limpide, le long d'un littoral qui compte parmi les plus beaux de l'Amérique du Nord. Je souhaiterais que le ministre se trouve à la Chambre pour être en mesure de faire part de mes propos à ses fonctionnaires, car ce parc, c'est connu, est quotidiennement bien entretenu pendant la saison estivale, fort occupée.

D'après l'annexe au bill, on serait porté à croire qu'on entend réduire la superficie du parc national de l'Île-du-Prince-Édouard, qui attire plus d'un million de visiteurs pendant la saison. Une telle situation témoigne d'une perversité et d'une imprévoyance et est tout à fait regrettable. Avant que ce bill n'atteigne son étape finale, j'espère qu'on nous expliquera pourquoi un parc, dont les limites sont déjà restreintes, qui forme une bande étroite le long du littoral et dont les visiteurs ne cessent de croître en nombre, verrait sa superficie réduite et non agrandie. De toute évidence, il faut l'agrandir, non le réduire. La partie est du parc—celle qui n'est pas encore développée et qui, je présume, sera retournée à l'entreprise privée—est d'une grande beauté, et elle est dotée d'attractions naturelles exceptionnelles. Je la connais très bien et on devrait la développer au lieu de la rejeter, si je puis ainsi m'exprimer.

Bien que j'aie eu des remarques agréables à faire sur le parc, monsieur l'Orateur, une erreur monumentale a été commise et quiconque est associé au ministère devrait en rougir de honte. Il y a quelque temps, on nourrissait le grand projet de relier les différentes parties de ce parc sur la rive nord de notre province en construisant une route côtière. Qu'est-il arrivé? Après des études approfondies, la